

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 17 mai 2021

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien)

NOR : TREA2106876S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 31 mars 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

Vu la décision du 2 avril 2021 portant organisation de la délégation de Mayotte au sein de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien mentionnées dans la décision du 31 mars 2021 susvisée, à :

M. Lionel Montocchio, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

M. Laurent Demoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs à la certification du service fait, à la validation des engagements juridiques et des demandes de paiement liés à l'exécution des dépenses ainsi qu'à la validation des titres de recettes du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à :

M. Victor Kadila, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département « gestion des ressources » ;

Mme Denise Véfour-Boudoc, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, cheffe de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à la gestion des immobilisations du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » mentionnées à l'article 162 du décret du 7 novembre susvisé, à Mme Denise Véfour-Boudoc, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, cheffe de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs à la certification du service fait, à la validation des engagements juridiques et des demandes de paiement liés à l'exécution des dépenses ainsi qu'à la validation des titres de recettes du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à :

Mme Bernadette Depehi-Chero, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe ;

Mme Vanessa Gajewski, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

M. Lionel Montocchio, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

M. Laurent Demoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Victor Kadila, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département « gestion des ressources » ;

M. Bruno Lemasson, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué de Mayotte dans la limite de 5 000 euros, dans la limite des attributions de la délégation de Mayotte mentionnées à l'article 2 de la décision du 2 avril 2021 susvisée ;

Mme Cécile Correa-Doisy, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, adjointe au délégué de Mayotte et responsable administrative de la délégation de Mayotte dans la limite de 2 000 euros, dans la limite des attributions de la délégation de Mayotte mentionnées à l'article 2 de la décision du 2 avril 2021 susvisée.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Jacinthe Payet, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe, chargée de voyages ;

Mme Marie-Yasmina Law Ying, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, chargée de voyages.

Article 7

La décision du 5 mars 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien) est abrogée.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 17 mai 2021.

P. CIPRIANI